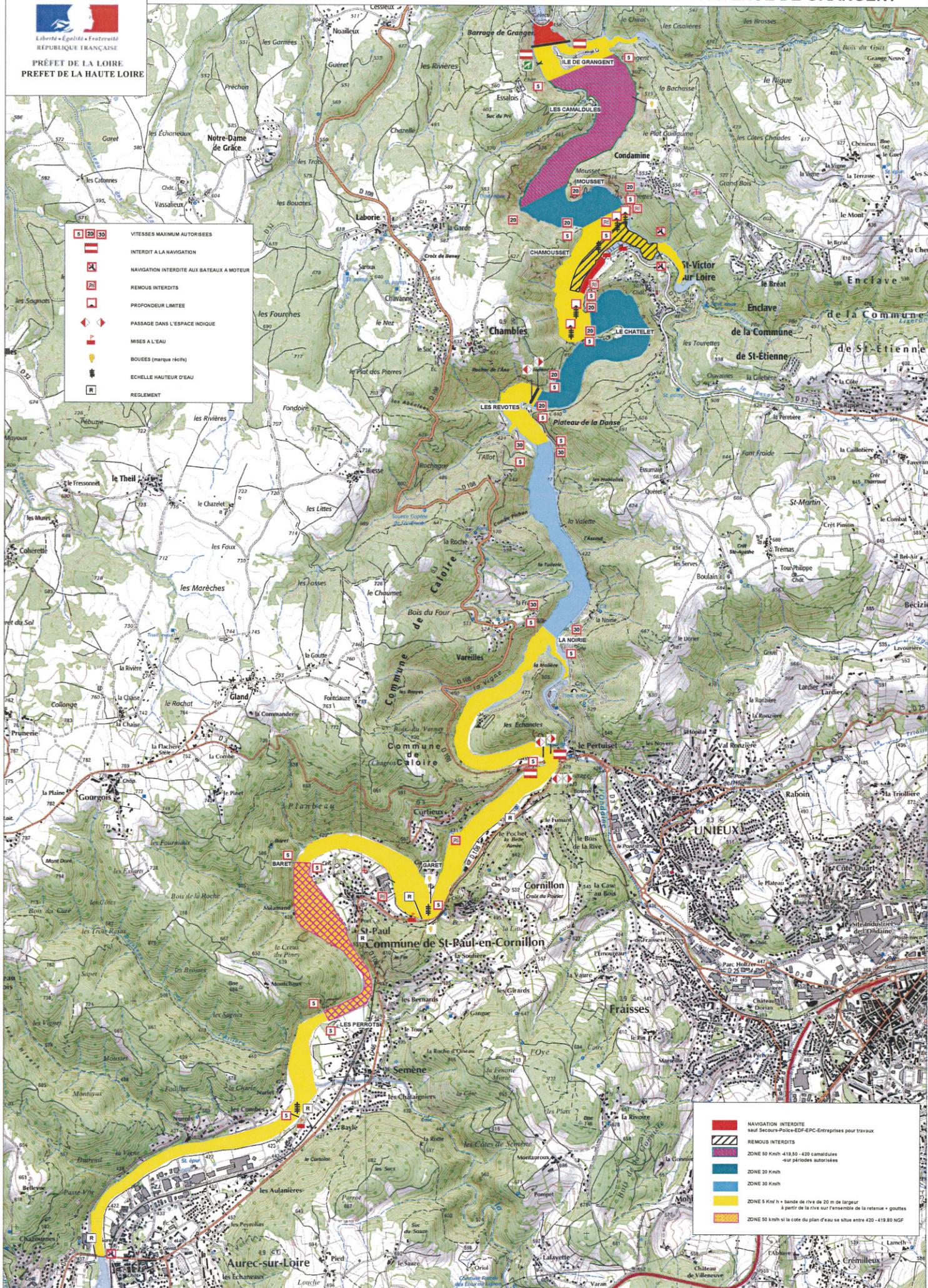


REGLEMENT PARTICULIER DE POLICE DE NAVIGATION DE LA RETENUE DE GRANGENT



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA HAUTE LOIRE

	VITESSES MAXIMUM AUTORISÉES
	INTERDIT A LA NAVIGATION
	NAVIGATION INTERDITE AUX BATEAUX A MOTEUR
	REMISUS INTERDITS
	PROFONDEUR LIMITEE
	PASSAGE DANS L'ESPACE INDIQUE
	MISES A L'EAU
	BOUEES (marque récifs)
	ECHELLE HAUTEUR D'EAU
	REGLEMENT



	NAVIGATION INTERDITE sauf Secours-Police-EDF-EPC-Entreprises pour travaux
	REMISUS INTERDITS
	ZONE 50 Km/h - 419,50 - 420 camaldules sur périodes autorisées
	ZONE 20 Km/h
	ZONE 30 Km/h
	ZONE 5 Km/h - bande de rive de 20 m de largeur à partir de la rive sur l'ensemble de la retenue - gouîtes
	ZONE 50 km/h si la cote du plan d'eau se situe entre 420 - 419,80 NGF